



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Indemnisation des étudiants infirmiers

Question écrite n° 16147

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur l'indemnisation des stages des étudiants en Institut de formation en soins infirmiers (IFSI). Il a été interpellé par un étudiant indiquant que ces stages de 5 à 10 semaines sont rémunérés sur une base comprise entre 1 et 2 euros de l'heure par l'IFSI. Il souhaite savoir si ces informations sont bien confirmées par le ministère. Dans l'hypothèse d'une confirmation, il souhaite connaître les initiatives que compte prendre le Gouvernement afin d'indemniser ces étudiants stagiaires d'une manière correcte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16147

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1764

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)